



## Conseil économique et social

Distr. générale  
19 décembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Suite donnée aux résolutions et décisions du Conseil économique et social

### Lettre datée du 19 décembre 2014, adressée au Président de la Commission de la condition de la femme par le Président du Conseil économique et social

J'ai l'honneur de prier la commission technique que vous présidez de présenter des contributions de fond concernant les thèmes retenus pour la session de 2015 du Conseil économique et social et le débat de 2015 consacré à l'intégration et de vous faire connaître le thème de la session de 2016 du Conseil. Je vous rappelle également les travaux du Conseil à sa session de 2014 et les mandats intéressant les commissions techniques qu'il a adoptés.

L'Assemblée générale devrait adopter vraisemblablement en septembre 2015 un programme de développement pour l'après-2015 unifié et universel, qui réponde aux nombreux changements survenus en matière de développement mondial depuis le Sommet du Millénaire en 2000. La transition vers un cadre de développement pour l'après-2015 ambitieux, intégré, cohérent et universel, fondé sur les objectifs de développement durable, nécessite une vision claire et intégrée au stade de l'élaboration des politiques et à celui de leur application dans tous les secteurs, par tous les acteurs et à tous les niveaux.

Le Conseil économique et social jouera un rôle fondamental en promouvant une approche intégrée au sujet d'un programme unifié et universel. Dans sa résolution 68/1 sur le renforcement du Conseil économique et social, l'Assemblée générale a décidé que les thèmes des cycles de 2015 et de 2016 du Conseil, qui marquent la transition d'un programme de développement fondé sur les objectifs du Millénaire pour le développement vers un programme fondé sur des objectifs de développement durable, devraient être arrêtés conjointement afin que le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires ainsi que les États Membres disposent de tout le temps nécessaire pour apporter à leurs programmes les modifications requises aux fins du nouveau cadre de développement. Les cycles de

---

\* E/CN.6/2015/1.



2015 et de 2016 auront une importance critique pour l'harmonisation effective des travaux de tout le système du Conseil économique et social avec la nouvelle structure institutionnelle définie par l'Assemblée, ils permettront au Conseil de présenter des orientations techniques afin de guider la transition des objectifs du Millénaire pour le développement vers ceux du développement durable.

Le Conseil économique et social appuiera la transition vers le nouveau cadre de développement grâce au thème retenu pour 2015 : « Comment assurer la transition des objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable ». Il examinera ce thème pendant sa session de 2015, dont le débat de haut niveau de juillet 2015 marquera le point culminant. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, réuni sous les auspices du Conseil économique et social, abordera des aspects de cette transition dans le cadre de son thème harmonisé : « Renforcer l'intégration, la mise en œuvre et le suivi : le Forum politique de haut niveau après 2015 ». Le Conseil traitera également des aspects analytiques et techniques du thème retenu pour 2015 et de la transition vers le programme de développement pour l'après-2015 dans tous ses débats et forums, dont le Forum pour la coopération en matière de développement et le suivi de la question du financement du développement.

Le Conseil économique et social a également adopté, à sa session d'organisation de juillet 2014, le thème de sa session de 2016 intitulé « Mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 : concrétiser les engagements ».

Je prie la Commission de la condition de la femme de considérer le thème retenu pour 2015 par le Conseil économique et social comme un point de l'ordre du jour de sa session et de fournir des contributions techniques, selon qu'il conviendra, au Conseil pour qu'il les examine durant son débat de haut niveau, qui se tiendra du 6 au 10 juillet 2015. Il serait souhaitable que les contributions parviennent dans les meilleurs délais après la session de la Commission de la condition de la femme et avant le 29 mai 2015. Je vous prie de vous reporter à l'annexe I de la présente lettre pour orientations complémentaires.

Je vous invite également à porter à l'attention de la Commission de la condition de la femme le thème retenu pour 2016 par le Conseil économique et social et l'engage à fournir, selon qu'il conviendra et en temps voulu, des contributions techniques sur ce thème au débat de haut niveau que le Conseil tiendra en 2016.

Dans sa résolution 68/1, l'Assemblée générale a décidé que le Conseil économique et social tiendra un débat consacré à l'intégration dans le but de réunir les contributions des États Membres, de ses organes subsidiaires, des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes et de promouvoir l'intégration équilibrée des trois aspects du développement durable.

Le Conseil économique et social a décidé qu'à sa session de 2015, le thème du débat consacré à l'intégration sera « Parvenir au développement durable grâce à la création d'emplois et à un travail décent pour tous ». À l'occasion de ce débat, les États Membres, le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires, les mandants tripartites de l'Organisation internationale du Travail, la société civile et le secteur privé étudieront comment la création d'emplois de bonne qualité peut promouvoir les aspects économiques, sociaux et environnementaux du

développement durable. Le document de réflexion de l'annexe II contient des précisions complémentaires sur le thème du débat consacré à l'intégration.

Je prie la Commission de la condition de la femme et tous les autres organes subsidiaires, dans toute la mesure possible, de bien vouloir soumettre avant le 27 février 2015 leurs apports sur la réalisation du développement durable grâce à la création d'emplois et à un travail décent pour tous et de présenter des recommandations et des orientations techniques sur la manière dont le Conseil économique et social pourra intégrer ces apports dans le cadre plus vaste du développement durable. Je vous invite à nouveau à vous reporter à l'annexe I de la présente lettre pour davantage d'orientations.

S'agissant des travaux du Conseil économique et social à sa session de 2014 et des mandats intéressant les commissions techniques et organes subsidiaires qu'il a adoptés, je vous serais extrêmement obligé de bien vouloir porter l'annexe III de la présente lettre, à l'attention de votre commission technique pour examen et suite à donner, selon que de besoin.

Je vous remercie de votre collaboration soutenue et attends avec intérêt les contributions de la Commission de la condition de la femme à la session de 2015 du Conseil économique et social.

(Signé) Martin Sajdik

## Annexe I

## Relations entre les organes subsidiaires et le Conseil économique et social en 2015

Dans sa résolution 68/1 sur le renforcement du Conseil économique et social, l'Assemblée générale a chargé le Conseil de donner des orientations aux activités de tout le système des Nations Unies en adoptant un thème annuel et en échelonnant ses débats tout au long de l'année et décidé que son programme de travail irait de juillet à juillet. On trouvera dans la présente annexe des renseignements sur certaines des dispositions importantes de cette résolution qui offrent aux organes subsidiaires l'occasion de faire avancer leurs travaux dans le cadre du processus plus large du renforcement du Conseil en 2015.

<i>Titre du débat</i>	<i>Fonctions, thèmes et résultats escomptés</i>	<i>Apports escomptés des organes subsidiaires</i>	<i>Possibilités offertes aux organes subsidiaires</i>
<b>Débat de haut niveau</b> (6-10 juillet 2015)	<p><i>Fonction</i> : Le débat de haut niveau comprend également l'examen ministériel de l'année 2015. Les trois journées de débat ministériel du Forum politique de haut niveau pour le développement durable se tiennent également dans le cadre du débat de haut niveau.</p> <p><i>Thème de l'examen ministériel annuel</i> : « Comment assurer la transition des objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable »</p> <p><i>Thème du Forum politique de haut niveau</i> : « Renforcer l'intégration, la mise en œuvre et le suivi : le Forum politique de haut niveau après 2015 »</p> <p><i>Résultat</i> : Déclaration ministérielle</p>	<p>Les organes subsidiaires du Conseil sont priés d'aborder des aspects du thème retenu par le Conseil comme l'une des questions inscrites à l'ordre du jour de leur session, selon que de besoin, dans leur domaine spécialisé et de fournir des apports au Conseil en conséquence.</p> <p>Les contributions peuvent se présenter sous forme d'un texte négocié, d'un résumé du Président ou d'une contribution établie par le Secrétariat (en l'absence d'un examen par la Commission, faute de temps).</p> <p>Les contributions doivent être présentées dans les meilleurs délais après la session de la Commission technique et avant le <b>29 mai 2015</b>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner les méthodes de travail et, selon que de besoin, envisager d'inscrire une question supplémentaire à l'ordre du jour pour faciliter cet apport</li> <li>• Examiner les ordres du jour pour recenser des possibilités de traiter les thèmes retenus</li> <li>• Envisager d'examiner la question lors de réunions intersessions, si nécessaire</li> </ul>

Titre du débat	Fonctions, thèmes et résultats escomptés	Apports escomptés des organes subsidiaires	Possibilités offertes aux organes subsidiaires
<p><b>Débat consacré à l'intégration</b> (30 mars-1<sup>er</sup> avril 2015)</p>	<p><i>Fonction</i> : Regrouper tous les apports des États Membres, du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes, aux fins de l'exécution du mandat confié au Conseil par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), promouvoir l'intégration équilibrée des trois aspects du développement durable</p> <p><i>Thème</i> : « Parvenir au développement durable grâce à la création d'emplois et à un travail décent pour tous »</p> <p><i>Résultat</i> : Établissement, par le Président du Conseil économique et social, d'une synthèse qui contribuera aux travaux menés lors du débat de haut niveau du Conseil, y compris le Forum politique de haut niveau</p>	<p>L'examen de la création d'emplois et de l'octroi à tous d'un travail décent nécessitera d'étudier les incidences de ces mesures du point de vue économique (c'est-à-dire relatif à la croissance, à la création de revenus, aux compétences et à l'innovation), social (c'est-à-dire relatif à la cohésion sociale, à la réduction des inégalités, à l'atténuation de la pauvreté, à la qualité de la vie sur le lieu de travail) et environnemental (c'est-à-dire possibilités d'emplois verts, modes de consommation et de production viables).</p> <p>Les commissions techniques et autres organes subsidiaires sont priés de fournir des contributions répondant à leurs points de vue et, dans la mesure possible, à formuler des recommandations et des orientations techniques sur la manière dont le Conseil pourrait intégrer leurs contributions dans le cadre plus large du développement durable. Les commissions régionales sont priées de communiquer au Conseil des points de vue régionaux sur l'intégration.</p> <p>Les contributions peuvent prendre la forme d'un texte négocié, d'une synthèse du Président ou d'une contribution</p>	<p>Pour fournir ces apports, les organes subsidiaires peuvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner les méthodes de travail et, si besoin est, envisager d'inscrire une question supplémentaire à leur ordre du jour;</li> <li>• Examiner leur ordre du jour afin de recenser des possibilités de traiter du thème retenu, en particulier sous les angles économique, social et environnemental;</li> <li>• Envisager d'examiner la question lors de réunions intersessions, selon que de besoin;</li> <li>• Examiner comment le thème est abordé du point de vue des problèmes transversaux, tels que l'égalité des sexes, les inégalités, etc.</li> </ul>

**Réunions de coordination et de gestion**

*On trouvera ci-après un projet de renvoi des questions aux réunions de coordination et de gestion de 2015*

8-10 avril 2015

*Fonctions* : À l'occasion des réunions de coordination et de gestion, le Conseil examine et adopte les rapports de ses organes subsidiaires, traite de la coordination concernant des problèmes spécifiques de développement à l'échelle du système (par exemple la transversalisation de la problématique hommes-femmes, les maladies non transmissibles) et étudie la situation d'un pays donné ou les questions régionales inscrites à son ordre du jour.

*Résultat* : Résolutions et décisions

- Élections aux organes subsidiaires
- Rapports des organes subsidiaires (Comité chargé des ONG, transport de marchandises dangereuses)
- Rapport du Conseil d'administration du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

établie par le Secrétariat (en l'absence d'un examen par la Commission, faute de temps).

Les contributions doivent être reçues avant le **27 février 2015**.

Conformément au paragraphe 17 de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, les rapports des organes subsidiaires devraient comporter un résumé, être concis et présenter clairement les conclusions et les recommandations formulées ainsi que les questions à soumettre au Conseil pour examen ou décision.

Les organes subsidiaires devraient tenir compte de la réunion de coordination et de gestion au cours de laquelle leur rapport sera examiné par le Conseil pour suite à donner et planifier l'établissement de leur rapport en conséquence.

- |                    |  |  |  |
|--------------------|--|--|--|
| 8-10 juin 2015     | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapport de l’Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche</li> </ul>  |  |  |
|                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Questions relatives à l’égalité des sexes et aux femmes (rapport de la Commission de la femme + transversalisation de la problématique hommes-femmes)</li> </ul>                                      |  |  |
|                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Financement du développement</li> </ul>   |  |  |
|                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapports des organes subsidiaires et des organes d’experts (statistiques, développement social, fiscalité, Comité des politiques de développement)</li> </ul>   |  |  |
|                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapport de l’Équipe spéciale interorganisations sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles</li> </ul>   |  |  |
| 20-22 juillet 2015 | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Examen du programme d’action d’Istanbul (6 b) et des questions relatives aux pays les moins avancés [13 a)] [<i>N.B.</i> : 13 a) est le point de l’ordre du jour de la session du Conseil]</li> </ul> |  |  |
|                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Coopération régionale</li> </ul>  |  |  |
|                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>– La Palestine et les peuples et pays coloniaux</li> </ul>  |  |  |
|                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapports des organes subsidiaires (Comité chargé</li> </ul>   |  |  |

des ONG, Comité de la science et de la technique au service du développement, Comité des politiques de développement, Administration publique, Forum des Nations Unies sur les forêts, Commission des stupéfiants, Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, Organe international de contrôle des stupéfiants, Instance permanente sur les questions autochtones, Commission permanente des noms géographiques)

- Questions relatives aux droits de l’homme et à la coordination des réfugiés (Comité du programme et de la coordination)
- Suivi intégré aux conférences (rapport du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale)
- Rapport du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination
- Questions intéressant certains pays (Haïti, Soudan du Sud)

– Rapport du Conseil  
d'administration du  
Programme des Nations Unies  
pour les établissements  
humains (ONU-Habitat)

---

## Annexe II

### Débat de 2015 consacré à l'intégration

30 mars-1<sup>er</sup> avril 2015

#### Parvenir au développement durable grâce à la création d'emplois et à un travail décent pour tous

##### Note de synthèse

Le Conseil économique et social a décidé que le thème du débat consacré à l'intégration au cours de sa session de 2015 sera « Parvenir au développement durable grâce à la création d'emplois et à un travail décent pour tous ».

Presque simultanément, le Groupe de travail ouvert concernant les objectifs de développement durable a achevé ses travaux et déclaré que « les personnes sont au centre du développement durable ». S'attacher à déterminer comment la création d'emplois de bonne qualité pourrait permettre de promouvoir les aspects économique, social et environnemental du développement durable offrira aux États Membres, à la société civile, au secteur privé, aux universitaires et à d'autres acteurs essentiels l'occasion de débattre et d'explicitier les nombreuses manières dont les personnes sont au cœur du développement durable. Dans le même temps, le débat consacré à l'intégration permettra de recenser les choix politiques et les avantages et inconvénients éventuels qui pourraient résulter d'une approche intégrée. Il est rationnel d'aborder ces problèmes conjointement de manière intégrée. Le monde doit actuellement relever d'immenses défis d'ordre environnemental, social et économique ainsi qu'en matière d'emploi.

L'utilisation accrue des ressources naturelles et l'augmentation de la pollution aggravent la pénurie d'eau douce et de terres arables et accroissent la perte de la biodiversité et les changements climatiques bien au-delà des niveaux tolérables, voire même gérables. Cette situation, outre de ne pas être écologiquement viable, a d'importants coûts économiques et sociaux.

Si des progrès ont été enregistrés en matière de réduction de la pauvreté absolue, 839 millions de travailleurs des pays en développement (soit 27 % des personnes actives dans le monde) ne peuvent toujours pas gagner suffisamment d'argent pour qu'eux-mêmes et leur famille franchissent le seuil de pauvreté, soit 2 dollars par jour. En outre, le déclin de l'extrême pauvreté s'est ralenti ces dernières années et la dégradation de l'environnement pourrait annuler les acquis durablement obtenus en matière de développement et de diminution de la pauvreté.

Grâce en partie à la hausse du cours des produits de base, d'importantes régions du monde en développement et de nombreuses économies émergentes ont enregistré une croissance économique vigoureuse ces 10 dernières années. Malheureusement, dans la plupart des cas, les avantages de cette croissance n'ont pas été distribués équitablement. L'écart entre les revenus des riches et des pauvres se creuse de plus en plus dans la grande majorité des pays, ce qui exacerbe les tensions sociales dans toutes les sociétés.

La cohésion sociale est menacée par la discrimination à l'égard des femmes, des groupes ethniques, des peuples autochtones et de divers autres groupes

minoritaires. Les problèmes économiques et environnementaux favorisent la mobilité de la main-d'œuvre et les travailleurs migrants sont exploités dans certaines régions du monde. Toutes les personnes méritent d'être traitées sur un pied d'égalité et de bénéficier de l'égalité d'accès à l'emploi.

Il convient d'aborder les défis contemporains de manière intégrée et dans la cohésion. Ainsi, pour que le redressement du marché du travail permette de créer suffisamment d'emplois décents, il faudra que la croissance économique soit nettement plus vigoureuse que ces dernières années. Mais cette croissance économique plus rapide devra être plus équilibrée pour parvenir au développement durable. Ceci signifie que les avantages de la croissance doivent être répartis plus équitablement entre pays et au sein des pays pour resserrer les écarts en matière d'inégalité des revenus et promouvoir la cohésion sociale.

Simultanément, il convient de modifier la composition de la croissance : en particulier, les modes de consommation et d'investissement doivent être plus équilibrés et écologiquement viables. On pourra faciliter la viabilité écologique en s'attachant davantage à créer des emplois verts décents. D'importants investissements dans l'infrastructure accroîtront la résilience des sociétés et l'efficacité énergétique associée au développement de nouvelles sources d'énergie renouvelable peut nettement contribuer à la création d'emplois et compenser toute perte d'emplois dans les branches d'activité qui devront réduire leur empreinte carbone. L'immobilisme se soldera par de nouvelles disparitions d'emplois dans les secteurs les plus menacés par les changements climatiques, tels que l'agriculture, la sylviculture et la pêche, qui emploient plus d'un milliard de personnes.

Le développement durable nécessite d'améliorer certaines parties des économies informelles et rurales. Ces secteurs fournissent la grande majorité des emplois dans le monde en développement et il est possible de les rendre plus productifs et mieux rémunérés sans conséquence néfaste pour l'environnement. Pour ce faire, il faudra associer un investissement public efficace à l'encouragement des initiatives privées, grâce à l'accès à un crédit financièrement accessible et à l'instauration d'un milieu propice aux affaires. Des politiques industrielles et commerciales qui stimulent la diversification économique et une production à plus haute valeur ajoutée écologiquement viable sont également essentielles dans les pays en développement.

Pour réaliser les objectifs sociaux du développement durable, il faudra concrétiser les promesses relatives à l'établissement d'un socle social faites ces dernières années dans de nombreuses instances internationales et progresser sur la voie d'un salaire minimum assurant des conditions d'existence convenables. Il faudra également créer des organismes du marché du travail qui contribuent à promouvoir l'équité sur le lieu de travail.

La réalisation des trois aspects du développement durable peut être facilitée par des politiques appropriées en matière d'éducation et de formation et relatives aux compétences, conjointement avec l'accroissement des investissements effectués dans d'autres politiques actives du marché du travail. Dans certains pays, la croissance économique est entravée par l'insuffisance des investissements dans l'enseignement de base et le manque de compétences. La possibilité, pour les travailleurs, d'améliorer leurs compétences et la qualité de leurs emplois pendant leur vie professionnelle permettra de promouvoir la cohésion sociale. La promotion

de la viabilité écologique nécessitera de développer de nouvelles compétences et d'élargir nombre d'emplois négligés par le passé.

### **Sujets à examiner**

Compte tenu de ce qui précède, le débat de 2015 consacré à l'intégration mettra l'accent sur les domaines prioritaires ci-après :

- a) Politiques économiques nationales et internationales visant à faciliter le développement durable et l'emploi décent;
- b) Transformation de l'économie informelle et amélioration des économies rurales pour renforcer la productivité et création de meilleurs emplois de manière écologiquement viable;
- c) Lutte contre la pauvreté et contre l'inégalité croissante des revenus sans retombées néfastes pour l'environnement;
- d) Multiplication des emplois verts, création de sociétés résilientes et promotion de modes plus viables de consommation et d'investissement;
- e) Socle social, salaire décent, organismes du marché du travail et développement durable;
- f) Formation, compétences et politiques du marché actif du travail aux fins du développement durable.

### **Principales questions**

- Quels choix politiques à long terme et gains à plus long terme permettraient de dégager une approche intégrée à la promotion du plein emploi et d'un travail décent pour tous?
- Comment assurer la cohérence des politiques de promotion du plein emploi et d'un emploi décent pour tous dans les aspects économique, social et environnemental?
- Comment les politiques du travail peuvent-elles contribuer à réduire les inégalités économiques et sociales?
- Pourquoi le chômage des jeunes est-il un problème majeur dans de nombreux pays, quel que soit leur niveau de développement?
- Le développement du secteur agricole peut-il contribuer à la création d'emplois pour les jeunes dans les pays d'Afrique?
- Quelles mesures faut-il prendre pour relier les entrepreneurs aux filières mondiales de production?
- De quelle manière les pouvoirs publics, le système des Nations Unies, les mandants tripartites de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la société civile assurent-ils le respect des droits du travail?
- Quelle est l'avenir du travail? Comment les pays préparent-ils leur système éducatif pour faire face à ce changement? Quels sont les investissements nécessaires?

- Quels types d'emplois sont nécessaires pour résoudre les problèmes posés par les changements climatiques? Quels sont les politiques requises et comment peut-on atténuer les divers avantages et inconvénients dans les domaines environnemental, économique et social?
- Quels types d'investissements sont nécessaires pour créer le plus grand nombre d'emplois tout en préservant la viabilité écologique?
- Quel cadre institutionnel et dispositions de gouvernance sont nécessaires pour intégrer les aspects économique, social et environnemental du développement durable de manière à faciliter la création d'emplois décents?
- Quelles mesures spécifiques faudra-t-il prendre pour que le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires aident les pays à stimuler la croissance économique de manière à créer des emplois décents tout en préservant la viabilité écologique?

### **Modalités du débat et participants**

Le débat, d'une durée de trois jours, sera présidé par M. Vladimir Drobnjak, Vice-Président du Conseil économique et social. Il comportera une séance d'ouverture à laquelle assisteront d'éminentes personnalités, un certain nombre de tables rondes, des exposés du type TED et un débat général. Chaque table ronde sera dirigée par un animateur et suivie d'une discussion générale. Les participants seront invités à mettre l'accent sur les manières de promouvoir la convergence des politiques sur la base des expériences des pays, des pratiques optimales et des enseignements tirés. Une note d'information exposant les questions essentielles sera établie par l'OIT, pour guider les délibérations. Le Département des affaires économiques et sociales rédigera, en collaboration avec l'OIT, des notes d'orientation à l'intention des orateurs de chaque session. Le modérateur fera la synthèse des principaux points débattus et des recommandations issues de chaque session.

Au nombre des participants, on trouvera les mandants tripartites de l'OIT (États Membres, employeurs et syndicats) ainsi que des représentants des grands groupes, des organismes des Nations Unies, des universitaires, des parlementaires, des représentants des administrations locales, des fondations et d'organisations non gouvernementales. Au nombre des orateurs éminents, on trouvera des chefs d'État ou de gouvernement mettant en œuvre des pratiques optimales afin de participer à la réalisation du développement durable grâce à la création d'emplois et à un travail décent.

### **Document de synthèse**

À l'issue du débat, le Vice-Président du Conseil économique et social établira un document de synthèse, mettant en exergue les principales recommandations politiques et fournissant des orientations sur l'intégration des trois aspects du développement durable. Cette synthèse pourra être examinée lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et de l'examen ministériel annuel.

### **Annexe III**

#### **Session de 2014 du Conseil économique et social et mandats intéressant les commissions techniques**

Suite à l'adoption, par l'Assemblée générale, de sa résolution 68/1 sur le renforcement du Conseil économique et social et des organes apparentés, le Conseil a mis en œuvre la nouvelle structure de ses débats en 2014. Le premier débat de haut niveau s'est tenu à New York du 7 au 11 juillet 2014 et a inclus l'examen ministériel annuel, le Forum pour la coopération en matière de développement et la première réunion au niveau ministériel du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

Une déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau et du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, organisés sous les auspices du Conseil, a été adoptée le 9 juillet 2014. Cette déclaration a porté sur les thèmes suivants : la nécessité d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le fait qu'il est important de mener à bien les tâches inachevées dans la transition vers les objectifs de développement durable et un programme ambitieux pour le développement après 2015; la nécessité de partenariats mondiaux renforcés pour le développement, la relation entre pauvreté et développement durable, le fait que l'élimination de la pauvreté reste le plus grand problème mondial et un impératif indispensable du développement durable; des remerciements ont également été adressés Conseil économique et social et au Forum politique de haut niveau, notamment pour leur appui en faveur du programme de développement pour l'après-2015.

Les 10 exposés nationaux volontaires présentés dans le cadre de l'examen ministériel annuel ont décrit des expériences de pays utiles en matière de développement et présenté des idées sur les moyens de relier le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable et au programme de développement pour l'après-2015. Les intervenants ont décrit leur expérience nationale en matière d'adoption de politiques traitant des problèmes liés à l'intégration des trois aspects du développement durable. La déclaration ministérielle a souligné qu'il était important de tirer parti des exposés volontaires nationaux pour examiner et suivre les progrès du programme de développement pour l'après-2015.

Le Forum politique de haut niveau s'est tenu pour la première fois sous les auspices du Conseil économique et social à New York, du 30 juin au 9 juillet 2014. La réunion ministérielle du Forum a eu lieu du 7 au 9 juillet, dans le cadre du débat de haut niveau du Conseil. Le Forum politique de haut niveau de 2014 avait pour thème « Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et ouvrir la voie à un programme de développement ambitieux pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable ». Il a bénéficié d'une large participation et regroupé plus de 150 membres de groupes de travail et intervenants qui ont évoqué les aspects économiques, sociaux et environnementaux. Au nombre des participants, on trouvait de nombreux ministres, représentants d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales, de grands groupes, des universitaires, des parlementaires et des maires. Des messages de politique relatifs à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et aux objectifs de

développement durable ont été publiés à l'issue du Forum, en plus de la déclaration ministérielle.

En 2014, le Forum pour la coopération en matière de développement a porté les débats relatifs au programme de développement pour l'après-2015 à un nouveau niveau. Il a été demandé de réviser et d'actualiser d'urgence les concepts, les systèmes et les manières de collaborer compte tenu des nouvelles réalités en matière de coopération pour le développement, afin de pleinement tirer parti du potentiel de promotion de ce programme de développement transformateur. Le Forum pour la coopération en matière de développement a défini un nouveau modèle de coopération animé par tous les acteurs et permettant à tous, en particulier les femmes et les filles, les jeunes et les personnes âgées ainsi que les migrants de concevoir des solutions de développement adaptées à leurs besoins sur le terrain. Il a également fait avancer les débats sur le thème « Un nouveau partenariat mondial pour le développement » en vue de mobiliser un financement et d'autres moyens de mise en œuvre.

Le débat de haut niveau du Conseil économique et social et le Forum politique de haut niveau ont généralement suscité un vif intérêt parmi les États Membres et les autres principales parties prenantes. Le Conseil s'emploie activement à donner suite au débat de haut niveau, en particulier aux aspects directement liés à l'accélération de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

Outre la déclaration ministérielle, le Conseil économique et social a adopté 30 résolutions et 252 décisions en juillet 2014. Le tableau ci-après présente celles qui intéressent les commissions techniques du Conseil économique et social. Il serait grandement apprécié que ce tableau soit porté à l'attention de la Commission de la condition de la femme pour qu'elle l'examine et y donne suite, selon que de besoin.

En raison de la nouvelle structure des débats, le Conseil économique et social a également examiné et adopté quelques résolutions lors de sa récente réunion de coordination et de gestion. Un additif concernant celles qui ont trait aux travaux des commissions techniques sera distribué début 2015.

**Résolutions/décisions adoptées en 2014 par le Conseil économique et social contenant des demandes de suivi par la Commission de la condition de la femme**

2014/1 La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter

**Résolutions auxquelles les commissions techniques doivent donner suite**

2014/29 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

**Résolutions auxquelles tous les organes/entités des Nations Unies compétentes doivent donner suite**

E/HLS/2014/1 Régler les problèmes actuels et ceux qui se profilent à l'horizon pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et préserver à l'avenir les acquis du développement

- Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et ouvrir la voie à un programme de développement ambitieux et porteur de changement pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable
- 2014/2 Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
- 2014/5 Promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous
- 2014/6 Promotion des droits des personnes handicapées et prise en compte systématique de la question du handicap dans le programme de développement pour l'après-2015
- 2014/7 Poursuite de l'application du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement
- 2014/8 Vingtième anniversaire de l'Année internationale de la femme : célébration et suivi
- 2014/10 Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles
- 2014/13 Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
- 2014/14 Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 2014/24 Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016
- 2014/25 Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
- 2014/27 Appréciation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2014/29 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
-